

COMMUNE DE GRAINVILLE LA TEINTURIERE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CFU 2025 BUDGET ANNEXE COMMERCES

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées au budget 2025 et réalisées pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2025.

Le CFU a été voté le 24 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget des commerces. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des commerces.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des loyers.

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2025 représentent 13 677,05 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les amortissements.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 représentent 4 434,25 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes		Excédent brut reporté	85 686,39 €
Autres dépenses de gestion courante		Fiscalité locale	
Dépenses financières		Dotations et participations	
Créances éteintes		Autres recettes de gestion courante	13 677,05 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Total dépenses réelles		Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 434,25 €	Total recettes réelles	
Total général	4 435,25 €	Total général	99 363,44 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine des commerces. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : autofinancement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Restes à réaliser à reporter		Excédents de fonctionnement capitalisés	
		Solde d'exécution 2024	39 434,00 €
/Opérations d'équipement	1 539,60 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	4 434,25 €
Total général	1 539,60 €	Total général	43 868,25 €

III. Les données synthétiques du CFU 2025 – Récapitulation

a) Recettes et dépenses d'exploitation :

• Dépenses	4 434,25 €
• Recettes	13 677,05 €
Excédent de clôture	9 242,80 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

• Dépenses	1 539,60 €
• Recettes	4 434,24 €
Excédent de clôture	2 894,64 €

Total des sections : Excédent de clôture 12 137,45 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grainville la Teinturière,
le 21 avril 2026

Le Maire,

René VIMONT

